

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT - Excusés : Jaime SOUSA (pouvoir à M. LAMARQUE), Nathalie NERIS, Alice LEFRERE, Aziz EL GORTE, Luigi BELLENGE - Secrétaire : Claire LEVEQUE

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2018

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2018-04-1 : Présentation et vote du Budget Primitif 2018
- > 2018-04-2 : Vote des taux des taxes locales 2018
- > 2018-04-3 : Convention de mise à disposition d'un AESH pendant le temps de restauration

III : INFORMATIONS

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Présentation du Rapport d'activité 2016 de la CDC du Sud Gironde
- > Présentation du compte rendu de la commission Agenda 21 par M. BOUCAU
- > Jury d'Assises pour l'année 2019 – tirage au sort des 6 jurés portés sur la liste préparatoire

IV : QUESTIONS DIVERSES

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2018

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2018-04-1 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

A la demande de M. le Maire, M. LAMARQUE présente aux élus municipaux les travaux de la commission communale des finances réunie les 31 janvier, 7 et 27 février, 13, 20 et 29 mars 2018, aboutissant à la proposition de budget primitif suivante :

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2018

		Dépenses	Recettes
Proposition de Vote au BP 2018	Section de fonctionnement	2 076 574,39 €	1 906 108,00 €
	Section d'investissement	943 620,00 €	1 168 214,19 €
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement		170 466,39 €
	Report en section d'investissement		113 932,81 €

	Total réalisations+ reports	3 020 194,39 €	3 358 721,39 €
--	------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	354 150,00 €	15 623,00 €
	Total des RAR à reporter en 2018	354 150,00 €	15 623,00 €

TOTAL DU BUDGET 2018	Section de fonctionnement	2 076 574,39 €	2 076 574,39 €
	Section d'investissement	1 297 770,00 €	1 297 770,00 €
	TOTAL CUMULE	3 374 344,39 €	3 374 344,39 €

M. LAMARQUE présente par chapitre les charges et produits de la section de fonctionnement, équilibrée à 2.076.574,39 € en 2018. Les dépenses réelles de fonctionnement étant évaluées à 1.785.150 €, un autofinancement brut de 291.424,39 € est dégagé permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette (236.000 € en 2018) et de produire un autofinancement net de 55.424,39 €, destiné à couvrir en partie les besoins de financement des projets d'investissement communaux.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2018					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	REALISE 2017	Budget 2018		REALISE 2017	Budget 2018
011 Charges à caractère général	414 151,12	478 400,00	R002 Résultat reporté (N-1)	0,00	170 466,39
012 Charges de personnel	1 006 815,75	1 043 500,00	013 atténuation de charges	54 518,62	25 000,00
65 Autres charges de gestion courante	185 050,82	189 000,00	70 produit des services	98 183,02	94 900,00
14 Atténuation de produits	393,00	1 000,00	73 impôts et taxes	1 204 200,91	1 208 563,00
66 Charges financières	64 264,71	58 200,00	74 dotation et participation	545 744,22	527 465,00
67 Charges exceptionnelles	2,95	50,00	75 autres produits de gestion courante	49 889,99	50 180,00
Dépenses imprévues		15 000,00	77 produits exceptionnels	912,14	0,00
Dépenses de fonctionnement	1 670 678,35	1 785 150,00	76 Produits financiers	0,42	0,00
Virement à la section d'investissement	294 039,49	291 424,39	Opération d'ordre	11 268,52	0,00
TOTAL dépenses de fonctionnement	1 964 717,84	2 076 574,39	Total recettes de fonctionnement	1 964 717,84	2 076 574,39
			dépenses de fonctionnement	1 670 678,35	1 785 150,00
			Autofinancement brut	294 039,49	291 424,39
			Remboursement du capital	259 133,91	236 000,00
			Autofinancement net	34 905,58	55 424,39

M. LAMARQUE présente ensuite les propositions de subventions à verser aux associations pour l'année 2018, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Après en avoir délibéré, ces propositions sont adoptées à l'unanimité par les élus municipaux.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Article 65748 - BP 2018

	2015	2016	2016 (-20 %)	2017	2018
1 Amicale pompiers Langon	100	100	80	100	100
2 ATPH	200	300	240	300	300
3 Avenir Toulonnais	1 000	1 000	800	1 000	1 000
4 RN 113 (motards)		100	80	100	100
5 Asso Parents d'Elèves	600	600	480	600	900
6 Chasseurs	200	200	160	400	400
7 Club espérance	200	200	160	200	200
8 Comice agricole	500	500	400	1 000	500
9 Comité des fêtes	500	-	-	-	-
10 COS Personnel communal	9 000	9 000	6 000	9 000	9 000
11 Thalie	300	300	240	300	300
12 En voix la musique	400	400	320	400	400
13 Dignes ASA	1 500	1 500	1 200	1 500	-
14 Etoiles	700	800	640	900	900
15 GDSA Frelons	100	100	80	100	100
16 Gym	250	250	200	250	250
17 Judo	1 500	1 500	1 200	1 500	1 500
18 Prévention routière	50	50	40	50	50
19 Rapetou	1 500	1 500	1 200	1 500	1 500
20 TPN	250	250	200	250	-
21 Tennis	1 500	1 500	1 200	1 500	1 500
22 Usep voyage	2 000	2 000	1 600	2 000	2 000
23 Usep	1 000	1 000	800	1 000	1 000
24 Usep cinéma	-	-	-	500	500
25 Atelier de Nada	200	200	160	200	-
26 Esprit VW	-	-	-	400	-
27 Scrabble Toul	-	-	-	-	100
28 Atelier Mémoires	-	-	-	-	150
29 MIAM	-	-	-	-	200
solde non affecté					50
TOTAL	23 550,00	23 350,00	17 480,00	24 250,00	23 000,00

M. LAMARQUE donne ensuite le détail de la section d'investissement 2018, présentant les crédits reportés (restes à réaliser 2017 pour 354.150 € en dépenses) ainsi que les dépenses nouvelles pour lesquelles sont ouverts 943.620 € de crédits, comme indiqué ci-dessous :

PROJET BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018			RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	
	RAR 2017	Total 2018		
REMBOURSEMENT DU CAPITAL		236 000,00 €	AFFECTATION DU RESULTAT	224 594,19 €
Prog VOIRIE	148 860,00 €	283 610,00 €	EXCEDENT INVESTISSEMENT 2017	113 932,81 €
Prog AGENDA 21	2 300,00 €	4 600,00 €	RAR Recettes	15 623,00 €
Prog ACHAT DE MATERIEL	3 720,00 €	53 650,00 €	TAXE AMENAGEMENT	110 000,00 €
Prog ACHAT DE TERRAINS	- €	6 000,00 €	FCTVA	47 800,00 €
Prog BATIMENTS	- €	20 700,00 €	FDAEC	19 000,00 €
Prog CADRE DE VIE	1 300,00 €	1 300,00 €	CAF ECOLE	21 000,00 €
Prog CIMETIERE	- €	6 600,00 €	DETR ECOLE	154 000,00 €
Prog AMENAGEMENT MAIRIE	3 000,00 €	3 000,00 €	DETR INFORMATIQUE ECOLE	5 400,00 €
Prog ECOLE	177 000,00 €	643 100,00 €	CONVENTION AMENAGEMENT ECOLE	41 300,00 €
Prog REBOISEMENT FORÊT	2 990,00 €	2 990,00 €	CONVENTION AMENAGEMENT ECOLE Mobilier	4 300,00 €
Prog EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL	- €	2 000,00 €		
Prog RESTAURANT SCOLAIRE	14 980,00 €	34 220,00 €		
			AUTOFINANCEMENT	291 424,39 €
			SOUS TOTAL RECETTES	1 048 374,39 €
			EMPRUNT	249 395,61 €
TOTAL DEPENSES	354 150,00 €	1 297 770,00 €	TOTAL RECETTES	1 297 770,00 €

Les dépenses d'investissement du budget communal 2018 seront principalement marquées par la poursuite des travaux d'extension et de restructuration de l'école G. BRASSENS, avec la création de deux nouvelles salles de classe, d'un nouveau bloc de sanitaires, d'une galerie de liaison, mais également par la rénovation de la ligne de plonge (laverie du restaurant scolaire) ainsi que par la création d'une nouvelle aire de stationnement entre l'école et le complexe sportif pour résoudre les difficultés de circulation et de stationnement aux abords du groupe scolaire. La commune poursuivra en 2018 ses efforts en matière de rénovation de la voirie (3^{ème} tranche de la route de la Garonne, avenue des pins francs, Route de Sèves, trottoirs de la RD1113...), mais également en matière de remplacement et de renouvellement de points d'éclairage public. Un nouveau véhicule utilitaire sera acquis pour permettre aux agents des services techniques de mieux remplir leurs missions. Une partie des équipements informatiques de la mairie sera renouvelé, et le parc des vidéoprojecteurs de l'école sera complété par deux nouveaux équipements. Enfin, une provision est budgétée pour la création de nouveaux sanitaires au club house du football. Le détail des dépenses d'investissement est présenté ci-dessous.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2018			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018			
	Reste à réaliser 2017	Proposé 2018	Total 2018
16-Rem boursement capital de la dette		236 000,00	236 000,00
Sous-total	0,00	236 000,00	236 000,00
VOIRIE 150			
RAR 2017	8 251,60	-6 000,00	2 251,60
Réseaux de voirie - Enveloppe Sivom		10 000,00	10 000,00
Rénovation rte de Sèves (SIVOM)		8 000,00	8 000,00
Trottoirs rd 1113		7 500,00	7 500,00
Etude mise en sécurité rd 1113	8 620,00		8 620,00
Rénovation parties II et III rte du bas de garonne	57 302,40	51 000,00	108 302,40
Allée du stade racines		16 000,00	16 000,00
Panneaux lumineux Gendarmerie		7 600,00	7 600,00
Mobilier urbain	2 000,00	1 000,00	3 000,00
Signalisation horizontale		3 000,00	3 000,00

Accessibilité ERP	5 000,00		5 000,00
Etude Mobilité Langon		3 000,00	3 000,00
AMO VRD / étude parkings Espace Culturel	8 000,00		8 000,00
Borne de recharge véhicules électrique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
Eclairage public - Rond point	2 300,00		2 300,00
Eclairage public - Réparation poteaux et cables		8 000,00	8 000,00
Eclairage public - remplacement tubes fluos	23 324,00	15 000,00	38 324,00
Eclairage public - remplacement des ballons fluos			
Eclairage public- remplacement irréparables	16 617,00	12 650,00	29 267,00
Extention des réseaux - Loi SRU	5 000,00		5 000,00
Travaux réseau eaux pluviales	4 845,00		4 845,00
Remplacement protection ilot RD1113	2 600,00		2 600,00
Sous-total voirie	148 860,00	134 750,00	283 610,00
Agenda 21 160			
Plantation d'arbres au bois communal avec l'école	2 300,00	2 300,00	4 600,00
sous-total agenda 21	2 300,00	2 300,00	4 600,00
MATERIEL 170			
Remplacement matériel informatique et téléphonie	1 870,72	10 750,00	12 620,72
Achat de mobilier		2 630,00	2 630,00
Remplacement extincteurs		2 500,00	2 500,00
Matériels et équipements divers pour les ateliers		1 600,00	1 600,00
Matériels pour entretien des espaces verts	1 849,28	7 350,00	9 199,28
Autres équipements		1 100,00	1 100,00
Achat véhicule utilitaire		24 000,00	24 000,00
sous-total matériel	3 720,00	49 930,00	53 650,00
ACQUISITION TERRAINS 180			
Parcelle B2222 Les Menjots		6 000,00	6 000,00
sous total terrains	0,00	6 000,00	6 000,00
BATIMENTS 200			
Remplacement installation chauffage logement communal		5 500,00	5 500,00
Rénovation bandeaux complexe et bibliothèque		5 200,00	5 200,00
Provision pour crétaion sanitaires club house football		10 000,00	10 000,00
Sous-total batiments	0,00	20 700,00	20 700,00
CADRE DE VIE 290			0,00
Elagage d'arbres	1 300,00		1 300,00
sous-total cadre de vie	1 300,00	0,00	1 300,00
CIMETIERE 300			
Relevage de tombes		3 600,00	3 600,00
Plantation arbustes - Aménagements nouveau cimetière		3 000,00	3 000,00
sous total cimetière	0,00	6 600,00	6 600,00
AMENAGEMENT MAIRIE 320			
Aménagements intérieurs	3 000,00		3 000,00
sous total mairie	3 000,00	0,00	3 000,00
ECOLE 51			
Extension et restructuration école	177 000,00	352 500,00	529 500,00
Maitrise d'œuvre de l'extension de l'école		24 000,00	24 000,00
Achat de mobilier scolaire		8 000,00	8 000,00
Achat de 2 tableaux numériques		10 000,00	10 000,00
Création parking - abattage des arbres		2 200,00	2 200,00
Création parking - VRD		52 000,00	52 000,00
Création parking - MMO		5 400,00	5 400,00
Création parking - éclairage public		5 000,00	5 000,00
Création parking - frais divers		4 000,00	4 000,00
Etude chaudière école		3 000,00	3 000,00
sous total école	177 000,00	466 100,00	643 100,00

REBOISEMENT FORÊT 52			0,00
Autres aménagements de terrains	2 990,00		2 990,00
sous total forêt	2 990,00	0,00	2 990,00
EQUIPEMENT SPORTIF ET CULTUREL 53			
Achat d'un écran pour la salle des fêtes		2 000,00	2 000,00
sous total équipement sport et cult	0,00	2 000,00	2 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE 54			0,00
Remplacement de la ligne de plonge - laverie	14 980,00	17 000,00	31 980,00
Mobilier pour le restaurant scolaire		2 240,00	2 240,00
Sous-total restaurant scolaire	14 980,00	19 240,00	34 220,00
TOTAL GENERAL	354 150,00	943 620,00	1 297 770,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 048 374,39
Besoin de financement de la section INV			249 395,61

Afin de finaliser cette préparation budgétaire, M. LAMARQUE fait part des propositions de la commission finances :

- de reporter le remplacement des projecteurs des cours de tennis en 2019. Cette opération est décalée d'une année, une subvention au titre de la DETR ayant été accordée et devant être utilisée avant le printemps 2020.
- de réduire de moitié le remplacement de lampes et ballons fluos d'éclairage public. Cela prolonge d'une année le terme de cette opération engagée depuis 5 ans, rendue nécessaire par l'obsolescence du matériel et par la source d'économie d'énergie que cela représente.
- de ne pas retenir en 2018 le projet d'aménagement d'un terrain de pétanque à Jean Blanc au vu des priorités budgétaires, sans avoir étudié plus précisément les besoins de la nouvelle association ainsi que les modalités d'aménagement d'un local dédié.

Le besoin de financement de ces opérations sera assuré, en complément de l'affectation du résultat et de l'excédent reporté, par la taxe d'aménagement, le fonds de compensation de la TVA, les subventions attribuées par l'État, la CAF et le Département pour les travaux à l'école, ainsi que par les marges d'autofinancement brut dégagées en cours d'exercice. Le recours à l'emprunt sera nécessaire, estimé à près de 140.000 € à l'issue de l'affectation en recettes d'investissement de la moitié du produit de la vente, devant intervenir très prochainement, de l'immeuble communal situé 3 rue de l'église à l'ADAV, qui devrait intervenir très prochainement. Cet ajustement budgétaire sera réalisé dans les semaines à venir par décision modificative. Le solde de cette vente sera utilisé pour financer de futurs investissements.

M. LAMARQUE souligne que la commune a beaucoup œuvré ces dernières années pour réduire son endettement. L'emprunt prévu en 2018 participera à diminuer encore les charges financières et à dégager des marges d'autofinancement d'autant plus intéressantes. Il rappelle que la commune a aussi bénéficié de recettes exceptionnelles (la taxe d'aménagement de la nouvelle Gendarmerie, la vente de la maison Clazure). Cette situation budgétaire appelle à la prudence pour l'avenir et à la nécessaire maîtrise des dépenses communales. M. le Maire rappelle de plus, qu'il faudra financer la part communale de la mise en place du très haut débit par le nouveau réseau de fibre optique, ainsi que la participation à la construction d'une prochaine caserne de pompiers de Langon dans les prochaines années.

Dans ce contexte, M. LAMARQUE expose la proposition de la commission finances d'augmenter en 2018 de 1% les taux d'imposition des taxes locales afin de conserver les marges de financement de la collectivité, de renforcer sa capacité d'autofinancement et d'éviter dans l'avenir des variations importantes dans la fixation des taux d'imposition des taxes locales. En fonction des bases récemment notifiées par les services de la DGFIP, cette hausse représente une augmentation supplémentaire des recettes fiscales d'un montant de 9.370 €. M. LAMARQUE appelle les élus à ne pas refuser cette hausse de la fiscalité locale. Le cas échéant, cela correspondrait à augmenter d'autant le recours à l'emprunt du fait de la production d'un autofinancement moindre.

M. le Maire indique qu'une enveloppe complémentaire au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) sera versée à hauteur de 23.600 € par le Département pour la création d'un nouveau parking au 30 rue de Vincennes. Dans l'attente de l'arrêté attribution, cette recette n'apparaît dans les propositions budgétaires. Il remercie ensuite Bernard LAMARQUE, conseiller municipal délégué aux finances communales, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux qui ont largement participé, aux termes de

discussions et de choix parfois difficiles, donc pas forcément unanimes, à la préparation du budget communal 2018.

Mme LEVEQUE invite à contacter les services de la DSDEN pour confirmer l'ouverture d'une nouvelle classe à la prochaine rentrée préalablement à l'acquisition de nouveaux mobiliers scolaires.

M. RATEAU invite les élus à prendre connaissance de l'état actuel des réfrigérateurs mis à disposition aux associations, pour avoir confirmation de la nécessité de leur remplacement, ce que confirme le maire. Il appelle également à vérifier auprès de la Fédération de tennis la possibilité de cumul de subventions pour financer le remplacement des projecteurs des cours.

Mme SOUPERBAT regrette que les prévisions budgétaires n'aient pas été réalisées et présentées aux élus sans augmentation du taux des taxes locales. Elle indique être contre l'augmentation de 1 % de la fiscalité locale et de fait, signale qu'elle votera contre la hausse des taxes locales et par logique, contre le budget communal 2018.

A l'issue des échanges, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 16 voix pour et 1 contre (Mme SOUPERBAT) le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2018	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2.076.574,39 €	2.076.574,39 €
Section d'investissement	1.297.770,00 €	1.297.770,00 €
TOTAL	3.374.344,39 €	3.374.344,39 €

2018-04-2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2018,

Considérant le besoin pour la commune de conserver ses marges de financement, de renforcer sa capacité d'autofinancement et d'éviter dans l'avenir des variations importantes dans la fixation des taux d'imposition des taxes locales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour et 1 contre (Mme SOUPERBAT) d'augmenter de 1% les taux d'imposition des taxes locales pour 2018, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation	:	18.12 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	:	24.22 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	89.59 %

Bien qu'ayant voté en faveur de cette hausse de la fiscalité locale, M. RATEAU exprime des regrets vis-à-vis du poids croissant de l'effort fiscal demandé aux contribuables, et principalement en ce début d'année pour les retraités qui ont vu leurs pensions et leur pouvoir d'achat diminués du fait de la hausse décidée au niveau gouvernemental de la contribution de solidarité généralisée (CSG). M. POUPOT admet quant à lui la nécessité de faire évoluer les recettes fiscales du coût de la vie chaque année pour la commune afin d'éviter des hausses importantes et ponctuelles.

2018-04-3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN A.E.S.H PENDANT LE TEMPS DE RESTAURATION

M. le Maire rappelle que, depuis 2003, l'Education Nationale a mis en place un dispositif d'accompagnement à la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les écoles primaires de la Gironde. Ce dispositif, concrétisé par le recrutement d'accompagnants des élèves en situation de handicap (A.E.S.H. / ex AED-AVS), porte essentiellement sur le temps scolaire. Mais, pour assurer la continuité de l'inclusion de cette population scolaire et conformément aux dispositions en vigueur, la MDPH estime parfois nécessaire de faire perdurer l'accompagnement de l'élève handicapé pendant le temps de restauration organisé par la commune.

Les conditions de l'intervention de ces personnels sur un temps relevant de l'autorité et de la responsabilité de la commune doivent donc être fixées et encadrées, en application de l'article L916-2 du code de l'Education, par une convention. Dans ce cadre, une convention est proposée par les services de l'Education Nationale pour l'année en cours concernant le personnel chargé de l'accompagnement d'un élève scolarisé à l'école primaire Georges Brassens.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de cette convention de mise à disposition par la DSDEN d'un AESH pendant le temps de restauration de l'élève,

- décide de la gratuité des frais de restauration de l'AESH dans le cadre de l'exercice de cette mission,
- Charge M. le Maire de signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

III : INFORMATIONS

- **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été reçue en Mairie depuis le dernier conseil municipal.

- **Présentation du Rapport d'activité 2016 de la CDC du Sud Gironde**

M. le Maire présente aux élus municipaux le contenu du Rapport d'activité 2016 de la CDC du Sud Gironde. Après avoir rappelé les compétences obligatoires, celles supplémentaires et celles optionnelles exercées, il souligne le but fédérateur pour les communes du territoire de cet établissement public de coopération intercommunale, permettant la mutualisation des moyens ainsi que la mise en œuvre d'un projet de développement commun et cohérent. Il donne connaissance des résultats financiers de l'année 2016, présente les moyens de communications mis en œuvre pour répondre au mieux aux diverses attentes, insiste sur les moyens donnés au développement économique du territoire, notamment au travers de l'arrivée du Haut débit pour favoriser l'implantation d'entreprises en Sud Gironde, développe l'offre touristique proposée par l'office du tourisme, et dresse le bilan de l'activité des services communautaires : petite enfance, enfance et jeunesse, pôle seniors, point d'accès au droit, culture (bibliothèques, école de musique), sport-loisirs, environnement (collecte des déchets ménagers, service public d'assainissement non collectif). Enfin, il rappelle aux élus municipaux les perspectives définies pour l'année 2017 qui fut principalement marquée par l'extension de la CDC à 8 communes qui relevaient jusque-là de la CDC des Coteaux Macariens, de l'harmonisation de la compétence « bibliothèques » et du projet de médiathèque intercommunale à Langon, du démarrage des études d'élaboration du PLUi et de la réalisation de l'étude opérationnelle pour la mise en place de l'OPAH, la préparation au transfert de la compétence GEMAPI, la fusion en un seul service « ordures ménagères » pour toute la CDC de la collecte au traitement des déchets par le biais du SICTOM du Sud Gironde.

- **Présentation du compte rendu de la commission Agenda 21**

A la demande de M. le Maire, M. BOUCAU donne connaissance aux élus des propositions d'actions formulées par la commission Agenda 21 pour l'année 2018. Dans un premier temps, il rappelle la nécessité de poursuivre les actions engagées les années précédentes consistant en :

- Information et sensibilisation au développement durable : rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet concernant les économies d'eau et d'énergie, les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. La distribution de kits économiseurs d'eau peut être envisagée lors de la distribution de sacs poubelles. Conférence à organiser autour des thèmes développement durable (changement climatique, autoconsommation électrique...).
- Entretien des espaces enherbés : diminution voire interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaire : une étude de solutions alternatives est menée par la commission espaces verts. Plusieurs possibilités : entretien mécanique de certains espaces (trottoirs) avec matériel spécifique (réciprocateurs, brosses rotatives), désherbage chimique avec produits homologués bio contrôle (acide de colza), possibilité de trottoirs enherbés à tondre : étude à affiner.
- Kit développement durable & gobelets réutilisables : continuer les actions d'information auprès des associations et donner l'exemple lors des manifestations organisées par la Mairie.
- Economies d'énergie : reprendre les propositions de l'étude du SDEEG et cibler les actions réalisables (critères de choix par ex. coût/bénéfice) : parmi les actions préconisées, les moins onéreuses ont été réalisées, il reste maintenant les plus lourdes (type isolation de bâtiment ou remplacement de la chaudière de l'école). Cependant, le remplacement des tubes & ballons fluos par des lampes bitension et le remplacement des lampes défectueuses dans les bâtiments par des lampes basse consommation ainsi que la mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage des pièces de passage ou le passage à l'éclairage par LED se poursuivent. Etudier la faisabilité de coupure de l'éclairage public (zonages à définir).
- Education des enfants aux gestes éco citoyens : poursuite de l'action compostage. Association de l'équipe enseignante, dans le cadre du projet pédagogique, au reboisement dans le bois communal avec des espèces décoratives et adaptées : travaux réalisés fin février 2018. Action éducative engagée pour éviter le gaspillage des repas au restaurant scolaire.

- Obtention du label « territoire BIO engagé » : ce label distingue les collectivités exemplaires dans le domaine « bio ». Il s'adresse aux collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement en matière de surface agricole cultivée en bio (> 6%) ou d'approvisionnement de leur restauration collective (au moins 20% de produits bio dans les menus). La démarche est engagée.
- Actualités de l'Agenda 21 sur le site internet : actualisation d'informations sur l'interdiction des produits phytosanitaires et autres pratiques.
- Cheminements doux sur la commune : suivi des projets de lotissements (Gaubert) devant intégrer des cheminements doux. Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulennaise et au schéma d'aménagement RD 1113 entrée ouest (zone commerciale).
- Cartographie des chemins doux de Toulennaise : projet à réaliser.
- Espaces verts : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés, à réaliser sur les parcelles coupées & le bois communal en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique : complantation au bois communal avec espèces décoratives et adaptées (cf. ci-dessus projet avec école primaire).
- Lutte contre les frelons asiatiques : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges par le policier municipal, en moyenne 500 prises/pièges)
- Diminution/valorisation des déchets : développer l'information sur les méthodes permettant la diminution de déchets. Diffusion des plaquettes d'information de l'USSGETOM + articles. Valorisation des coupes et tailles par broyage puis paillage/compostage avec l'achat d'un broyeur pour la commune. Amélioration de la répartition des PAV sur la commune.

Dans un second temps, M. BOUCAU présente les nouvelles actions proposées par la commission pour l'année 2018 :

1. Etude de faisabilité pour produire de l'électricité à partir de panneaux photo voltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture énergie. Projet à étudier pour équiper une ombrière sur le parking école.
2. Cale du port : poursuite de l'entretien.
3. Groupe « Habitat » : dans le cadre de la dimension sociale Agenda 21, un groupe de travail est constitué avec pour mission le traitement des problèmes d'habitat indigne ou indécents.

En complément, M. BOUCAU rappelle que 4 parcelles des Jardins communaux sont libres à la location en ce début d'année 2018 (14 parcelles/10 jardiniers) et relance un appel à dépôt de candidatures auprès des toulonnais.

- **Jury d'Assises pour l'année 2019 – tirage au sort des 6 jurés portés sur la liste préparatoire**

Conformément aux dispositions de l'article 259 du code de procédure pénale, M. le Maire procède au tirage au sort en public, à partir de la liste électorale, de 6 jurés qui seront inscrits sur la liste préparatoire au jury criminel pour l'année 2019 de la cour d'assises de Bordeaux. Sont désignés : Mme Muriel BERGEY, M. Nicolas BIELAKOFF, Mme Valérie DUBOR, M. Louis LARRIBITE, M. Benoit MICHALON, M. Alain OHANA.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les élus de la décision du Département de la Gironde d'engager la réfection du collège Toulouse Lautrec de Langon à compter de septembre 2019. Ce chantier d'un montant de 23 millions d'euros doit être livré pour la rentrée scolaire de 2021.

M. le Maire invite également l'ensemble des élus municipaux à participer à la réunion organisée Lundi 16 avril 2018 à 18 h 00 en Mairie afin de préparer les demandes communales à faire remonter à la Communauté de Communes du Sud Gironde en vue de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLUi.

M. CATTANEO résume les conseils donnés par Vanessa MUSQUET, ingénieur du SDEEG Territoire d'énergies, concernant la gestion du contrat d'entretien des installations de chauffage de la Mairie, du complexe et de l'école G. Brassens, à l'issue de sa présentation du bilan 2017 de la consommation d'énergies par la collectivité. Au vu des éléments fournis, il est nécessaire de relancer un nouvel appel d'offres pour mettre en concurrence DALKIA, le prestataire actuel. Le SDEEG propose d'apporter son appui technique à l'élaboration et à l'analyse de cette consultation dans le cadre d'une prestation valorisée à hauteur de 1.000 €. Après discussion, les élus approuvent le recours à ce service.

Mme BOUCAU obtient confirmation de l'information par M. le Maire de M. GALY, coresponsable du club de pétanque, du report dans les conditions actuelles du projet d'aménagement d'un terrain de pétanque sur la parcelle communale de Jean Blanc. M. le Maire appelle à ce que ce projet soit reporté et réétudié en lien avec l'association.

Le conseil municipal se réunira vendredi 20 avril 2018 à 19 h, puis vendredi 18 mai 2018 à 19 h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux